



ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Le plan local
développé
du
2013

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLÉ DURABLE

Outremont
Montréal

Outremont
Montréal 

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la mairesse d'arrondissement	3
Mot de la conseillère responsable du développement durable	4
Le Contexte	5
À propos d'Outremont.....	5
Définition du développement durable.....	6
Le Plan de développement durable d'Outremont 2013-2015	7
Le plan d'action.....	8
Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).....	8
Réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990	8
Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant (30 µg/m3) d'ici 2020	9
Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels.....	10
Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la ville chaque année.....	10
Pratiquer une gestion responsable des ressources.....	11
Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000.....	11
Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau	11
Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal	11
Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions	13
Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010.....	13
Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.....	13
Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007	14
Le volet social et culturel.....	15
Le volet corporatif du développement durable.....	16
Le Suivi	16

MOT DE LA MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je suis très fière de vous présenter le Plan local de développement durable 2013-2015 d'Outremont. Ce plan témoigne de notre volonté de poursuivre nos efforts et de poser des gestes concrets afin de léguer à nos enfants et petits-enfants un milieu de vie encore plus sain et vert.

Au fil des ans, notre action s'est concrétisée par des mesures parfois modestes, parfois très significatives comme la plantation de 100 arbres par année. L'approche globale de notre plan vise à réduire davantage les impacts négatifs sur l'environnement.

Comme Outremont est essentiellement résidentiel, c'est à la gestion des matières résiduelles et de la circulation automobile que notre administration s'est d'abord attaquée.

Dans ce dernier domaine, nous avons pris des mesures pour faciliter les transports alternatifs et ainsi diminuer autant que possible le nombre de véhicules qui circulent sur notre territoire. Nos mesures d'apaisement de la circulation ont favorisé l'auto-partage, les piétons et les cyclistes.

Une occasion unique

Jusqu'ici, les efforts de l'arrondissement visaient à adapter des infrastructures existantes pour faciliter le développement durable et à prendre des mesures incitatives pour la population.

Une occasion unique se présente pour planifier l'ensemble du développement d'une zone de 30 hectares (300 000 mètres carrés); il s'agit du site Outremont du campus de l'Université de Montréal qui est en chantier. C'est de loin, le plus marquant des projets de développement pour notre collectivité et celui qui aura un impact immense pour l'avenir de notre arrondissement.

Ce projet se fera sous le signe du développement durable dans tous ses aspects. Les pavillons universitaires seront construits selon les critères LEED les plus élevés, alors que de nouveaux espaces verts seront aménagés sur le site pour répondre aux besoins des populations riveraines et universitaires.

Dans sa forme définitive, le nouveau campus favorisera clairement les transports collectifs et actifs. Le site Outremont du campus intégrera des voies piétonnes pour relier l'ensemble du secteur et des passages piétonniers sécuritaires vers les stations de métro. Il comprendra un réseau de liens cyclables pour rejoindre les réseaux municipaux, dont un axe central muni de pistes cyclables.

Outremont se joint pleinement au mouvement collectif initié par la Ville de Montréal : *Ensemble pour une métropole durable.*

Un plan de développement durable est un travail de concertation où tous les partenaires, acteurs et intervenants du milieu sont mis à contribution. C'est pourquoi j'invite tous les citoyens d'Outremont à adhérer à nos objectifs avec enthousiasme.

La mairesse d'arrondissement,

Marie Cinq-Mars

MOT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À titre de conseillère responsable du développement durable, j'ai été à la fois artisane et témoin privilégié du virage vert que notre arrondissement a pris au cours des dernières années.

Entre 2005 et 2009, Outremont a vu naître la collecte des feuilles mortes avec la distribution de compost aux citoyens, puis la collecte des résidus verts et l'avènement du premier marché public (saisonnier) entièrement biologique à Montréal. Mais c'est au niveau du recyclage que les interventions de l'arrondissement ont été les plus remarquées : en 2007, Outremont arrivait premier parmi tous les arrondissements de Montréal avec le plus haut taux de recyclage.

De 2009 à 2013, l'arrondissement a vu se déployer de nombreuses mesures dans le domaine des transports et, même si leur impact est moins spectaculaire que celui du recyclage, ces initiatives prennent plusieurs formes pour encourager le transport actif et la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Mentionnons, par exemple, l'implantation d'une vignette à tarif réduit pour les détenteurs de véhicules écoénergétiques, la création d'une case de stationnement réservée pour les motos et scooters au coin du théâtre Outremont et l'obligation de prévoir, pour toute nouvelle construction, des espaces de stationnement pour vélos sur les sites d'usage commercial, industriel, communautaire et d'habitation (quatre logements et plus) supérieurs à 275 m².

La plus récente initiative ayant vu le jour à l'arrondissement, la collecte des résidus alimentaires, a marqué un autre jalon important pour Outremont. Elle permet de réduire le volume des ordures, de donner une deuxième vie à ces résidus qui serviront à produire du compost et d'éviter les problèmes environnementaux causés par l'enfouissement.

Implantée dans l'ouest de l'arrondissement à la fin de 2012, la collecte s'avère très populaire et obtient une adhésion enthousiaste des participants selon un sondage effectué en juin dernier par la firme Léger. Non seulement les Outremontais du secteur sont nombreux à participer à la collecte des résidus alimentaires (85 % des foyers de la zone de desserte), mais une forte proportion des participants le font chaque semaine (94 %).

Le sondage permet aussi de constater que la majorité des personnes interrogées (73 %) est en accord avec le remplacement de la collecte de déchets du lundi par la collecte des résidus alimentaires. Cela augure bien pour le déploiement futur de cette collecte dans les autres quartiers d'Outremont.

Grâce à la somme des petits et grands gestes que nous initions et portons ensemble, la réalisation de nouveaux progrès dans le domaine environnemental sera possible.

Ce plan est déposé à la suite d'une longue réflexion et représente les cibles que nous nous donnons collectivement. Sa réussite repose essentiellement sur l'engagement de tous.

Je remercie les Outremontais pour leur engagement et je compte sur vous tous pour que ce plan soit porteur de réussite.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ana Nunes'.

Ana Nunes
Conseillère d'arrondissement, District Jeanne-Sauvé

LE CONTEXTE

À PROPOS D'OUTREMONT

Bien qu'étant le plus petit arrondissement de la Ville de Montréal avec un territoire de 3,9 km², Outremont héberge tout de même une population de 23 570¹ habitants ainsi que de nombreux commerces et institutions. De plus, Outremont mérite d'être reconnu pour son patrimoine bâti exceptionnel, dont en particulier le Théâtre d'Outremont.

Outremont est un exemple en ce qui a trait à son patrimoine arboricole, qui, dès le début du XX^e siècle, était un aspect important de la gestion municipale. En effet, Outremont règlementa la plantation et la préservation des arbres avant la fin du XIX^e siècle, en plus d'y consacrer un budget important. Ces efforts portent aujourd'hui leurs fruits puisqu'Outremont est au deuxième rang des arrondissements² montréalais avec un indice de canopée de 34,3 %.

De plus, l'important secteur de revitalisation que représente l'ancien site de la gare de triage d'Outremont prévoit la construction d'un campus universitaire, de logements et des nouveaux ateliers municipaux, et vise une certification LEED-ND. Ces importants aménagements contribueront à l'atteinte de plusieurs objectifs de ce plan.

La complémentarité des actions et des règlements de l'arrondissement d'Outremont avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 permettra à Outremont de réaliser l'ensemble des actions retenues dans le présent Plan local de développement durable d'Outremont 2013-2015.

¹Source : Statistique Canada, Recensement de 2011

²Au niveau de l'agglomération, Outremont est au 7^e rang.

DÉFINITION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement d'Outremont se joint à la Ville de Montréal et souscrit à la définition issue du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) intitulé *Notre avenir à tous* (1987). Le développement durable y est défini comme :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- *Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et*
- *l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociales imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »*

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

LE PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'OUTREMONT 2013-2015

Le développement durable est un élément important à intégrer à nos pratiques, nos façons de faire et d'agir ainsi que dans notre planification. C'est aussi une démarche qui est entreprise autant de manière individuelle que collective. C'est pourquoi l'arrondissement d'Outremont compte sur la participation de tout son personnel, mais également de sa population et de ses partenaires pour atteindre les objectifs de son Plan local de développement durable.

Outremont s'engage à participer à l'atteinte collective des orientations et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le Plan local de développement durable d'Outremont est composé de cinq orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et de huit de ses objectifs, compte tenu des spécificités du territoire.

1. Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - 1.1. Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990
 - 1.2. Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant ($30 \mu\text{g} / \text{m}^3$)
2. Assurer la qualité de milieux de vie résidentiels
 - 2.1. Poursuivre les actions visant à réduire le solde migratoire entre Montréal et la banlieue
3. Pratiquer une gestion responsable des ressources
 - 3.1. Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000

- 3.2. Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau

- 3.3. Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

4. Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions

- 4.1. Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010

5. Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

- 5.1. Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus, l'arrondissement d'Outremont a identifié les actions qu'il souhaite mettre en place afin de permettre à la Ville de Montréal de se rapprocher de l'atteinte des objectifs communs de la collectivité montréalaise.

LE PLAN D'ACTION

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES).

Réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990

Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

Outremont s'engage à :

- Contribuer à la mise en œuvre du plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À L'AUTOMOBILE

Outremont s'engage à :

- Soutenir les projets du Plan de transports se réalisant sur son territoire.
- Installer de nouveaux supports pour vélos en fonction de la demande.
- Proposer des aménagements de nouvelles voies cyclables.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET DES NOUVEAUX BÂTIMENTS

Outremont s'engage à :

- Favoriser une meilleure consommation énergétique des édifices municipaux en privilégiant les critères LEED-Or lors de la construction d'un bâtiment neuf de plus de 500 m² et selon les critères LEED-Argent lors de rénovations majeures.

AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU PARC DE VÉHICULES CONVENTIONNELS

Outremont s'engage à :

- Encourager l'acquisition de véhicules écoénergétiques ou moins cylindrés, lorsque possible.
- Intégrer la technologie de pointe aux véhicules existants dont l'efficacité est reconnue (ex. : coupe-moteur).
- Évaluer la possibilité de former tout le personnel ayant à se déplacer à une formation de conduite écologique.

ENCOURAGER L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Outremont s'engage à :

- Privilégier, lorsque possible, l'acquisition de véhicules hybrides ou entièrement électriques.
- Évaluer la possibilité d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les stationnements publics.
- Évaluer la possibilité d'acquérir des véhicules électriques (de type Segway) pour les patrouilles de la sécurité publique.
- Maintenir le tarif réduit pour les vignettes des véhicules hybrides.

PARTICIPER À DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Outremont s'engage à :

- Collaborer à des campagnes de sensibilisation (ex. : Défi Climat, En ville sans ma voiture, etc.) auprès des employés.

Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$) d'ici 2020

RÉDUIRE L'UTILISATION DU CHAUFFAGE AU BOIS EN MILIEU URBAIN

Outremont s'engage à :

- Sensibiliser la population aux effets néfastes du chauffage au bois sur la santé et la qualité atmosphérique.
- S'assurer du respect de la réglementation sur l'interdiction d'installer un appareil à combustion au bois.

Quelques réalisations

En 2010, Outremont s'est procuré deux véhicules hybrides pour sa division de la sécurité publique.

Introduction, en 2012, d'une vignette à tarif réduit pour les détenteurs de véhicules écoénergétiques.

ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS

Poursuivre les actions visant à réduire le solde migratoire entre Montréal et la banlieue

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ADAPTÉ AUX BESOINS DES FAMILLES QUI SOIT ABORDABLE, SAIN ET ÉCOLOGIQUE

Outremont s'engage à :

- Poursuivre l'amélioration générale du cadre de vie et de la qualité résidentielle.

AMÉNAGER DES QUARTIERS DURABLES

Outremont s'engage à :

- Mettre en œuvre les principes inscrits dans la Charte des milieux de vie montréalais du Plan d'urbanisme dans le cadre des projets de développement.
- Mettre en œuvre le Plan d'action sur l'accessibilité universelle.
- Assurer un déploiement local de l'offre de diffusion municipale pour les spectacles et les expositions et améliorer la qualité et l'adéquation des lieux de diffusion.
- Poursuivre le développement de la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans les bibliothèques, les lieux de diffusion municipale du réseau Accès culture et en art public.

APAISER LA CIRCULATION

Outremont s'engage à :

- Poursuivre la mise en place des mesures d'apaisement de la circulation à l'échelle locale.

CONTRIBUER AU VERDISSEMENT ET À LA RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR

Outremont s'engage à :

- Poursuivre le renouvellement du patrimoine arboricole.
- Participer à la réalisation du plan d'action canopée pour son territoire.
- Planifier des espaces verts, notamment dans le cadre de nouveaux projets immobiliers.
- Sensibiliser les constructeurs sur les avantages énergétiques des toitures blanches ou vertes lors de travaux de construction ou de réfection.

VALORISER MONTRÉAL COMME MILIEU DE VIE FAMILIAL

Outremont s'engage à :

- Diversifier les activités autour des points de forte accessibilité et des équipements collectifs.

Quelques réalisations

Outremont plante annuellement, en moyenne, quelque 100 arbres.

Vitesse limitée à 40 km/h dans l'arrondissement.

Installation de dos d'ânes.

Application du Règlement visant l'obligation de prévoir des espaces de stationnement pour vélos dans les cas d'usage commercial supérieur à 275 m², industriel, communautaire et d'habitation de quatre logements et plus.

Adoption, en 2012, de la politique de ruelle verte.

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ D'USAGE DE L'EAU POTABLE

Outremont s'engage à :

- Sensibiliser les employés municipaux aux pratiques favorisant l'économie de la ressource.
- Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments municipaux en favorisant le remplacement de certains appareils, à leur fin de vie utile, par des appareils à faible débit.
- Encourager la construction de bâtiments (résidentiel, industriel, commercial ou institutionnel) qui répondent aux critères LEED.

Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau

FAVORISER LE CAPTAGE, LA RÉTENTION ET L'INFILTRATION DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE

Outremont s'engage à :

- Sensibiliser la population aux pratiques valorisant l'économie de l'eau, tel que l'usage de barils de récupération d'eau de pluie et le débranchement des gouttières.

- Évaluer la possibilité de mettre en place un programme de vente et distribution de barils de récupération d'eau de pluie pour les citoyens.
- Adapter les outils règlementaires et les critères d'aménagement et intégrer au prochain plan de développement urbain des mesures rendant obligatoire, selon le milieu, l'aménagement d'espaces libres autour des bâtiments où l'eau de pluie pourrait être interceptée et infiltrée par le couvert végétal.

Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD³, des résidus de CRD⁴ et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal

³RDD : Résidus domestiques dangereux

⁴CRD : Construction, rénovation, démolition

IMPLANTER DES MESURES DE RÉDUCTION À LA SOURCE

Outremont s'engage à :

- Restreindre la distribution et l'utilisation d'eau embouteillée dans les bâtiments municipaux.
- Favoriser la distribution et l'utilisation de l'eau potable municipale (eau du robinet) et/ou de l'eau en vrac (bouteille de 18 l) dans les bâtiments municipaux.
- Poursuivre la sensibilisation des employés municipaux aux pratiques de réduction à la source.
- Poursuivre la sensibilisation de la population aux pratiques de réduction à la source.
- Restreindre, dans la mesure du possible, l'usage de vaisselle non réutilisable dans les bâtiments municipaux.

IMPLANTER DES MESURES DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION

Outremont s'engage à :

- Poursuivre l'implantation graduelle de la collecte des résidus alimentaires.
- Lorsqu'il y a implantation de la collecte de résidus alimentaires dans un secteur, réduire la collecte des déchets à une fois par semaine.
- Poursuivre la sensibilisation de la population sur le réemploi, le recyclage, l'herbicyclage, le déchiquetage automnal des feuilles et le compostage.
- Planifier l'implantation de bacs de recyclage dans les endroits publics, tels que les parcs.

TENIR DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

Outremont s'engage à :

- Sensibiliser les organisateurs municipaux et les promoteurs, tenant des événements sur le domaine public, à la gestion responsable d'événements.
- Encourager les gestes écoresponsables lors des événements publics et des réceptions protocolaires.

Quelques réalisations

En novembre 2012, Outremont a implanté la collecte des résidus alimentaires auprès de 1000 résidences. Après seulement un mois de mise en œuvre, 47 %⁵ des résidences avaient adhéré à la nouvelle collecte avec enthousiasme. À la fin de 2013, la zone de collecte avait été agrandie à 1250 foyers.

⁵Nature-Action Québec, décembre 2012 : Rapport final de la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation et implantation de la collecte des matières putrescibles, page 18.

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS

Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010

ADOPTER UN SYSTÈME DE GESTION, UNE RÉGLEMENTATION OU UNE POLITIQUE QUI PERMETTE D'OBTENIR DES CERTIFICATIONS INTÉGRANT DES NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Outremont s'engage à :

- Mettre en place un système de gestion environnementale.
- Intégrer la notion de développement durable dans la prise de décision.

RÉVISER LES PROGRAMMES MUNICIPAUX DE SOUTIEN DE MANIÈRE À STIMULER LA CERTIFICATION

Outremont s'engage à :

- Promouvoir et encourager les promoteurs à construire et à rénover des bâtiments plus verts, selon des normes reconnues (LEED, BOMA BESt, Novoclimat, etc.), sur son territoire.
- Promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI) et les encourager vers la reconnaissance ICI, On recycle!

PARTICIPER À DES ACTIVITÉS DE FORMATION SUR LA CERTIFICATION ET LES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX

Outremont s'engage à :

- Participer aux rencontres du Réseau du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Quelques réalisations

Au moins trois projets prévus sur le territoire d'Outremont visent une certification LEED, dont le site Outremont du campus de l'Université de Montréal.

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007

ÉTABLIR UN CADRE DE COLLABORATION POUR PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR DES TERRITOIRES RICHES EN BIODIVERSITÉ

Outremont s'engage à :

- Contribuer à l'élaboration d'un cadre de collaboration pour créer, protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.
- Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain

Outremont s'engage à :

- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de biodiversité et de verdissement.
- Encourager la mise en place d'infrastructures vertes (plantation, aménagement de toitures, de ruelles, de murs et de stationnements verts).

DIFFUSER L'INFORMATION RELATIVE À LA BIODIVERSITÉ AFIN DE SENSIBILISER LE PUBLIC ET L'INCITER À AGIR POUR SA PRÉSERVATION

Outremont s'engage à :

- Signer la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement.

RENFORCER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALAIS

Outremont s'engage à :

- Contribuer à la gestion écologique des espaces verts.

Quelques réalisations

D'année en année, Outremont maintient son indice de canopée en renouvelant son patrimoine arboricole.

Pour certains lots, un projet d'aménagement dans la marge latérale ou dans une marge arrière du terrain doit comporter une bande d'au moins 2 m de largeur, plantée d'espèces arborescentes, arbustives ou herbacées.

Obligation de plantation lors de la construction d'un nouveau bâtiment ou pour un agrandissement de plus de 25 %.

LE VOLET SOCIAL ET CULTUREL

ÊTRE SOLIDAIRE

Outremont s'engage à :

- Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale.
- Valoriser les comportements socialement responsables.

ÊTRE ÉQUITABLE

Outremont s'engage à :

- Appliquer les principes d'accessibilité universelle dans ses édifices et services municipaux.

PROMOUVOIR LA CULTURE

Outremont s'engage à :

- Encourager la participation de la population en leur offrant des activités culturelles diversifiées.
- Favoriser l'accès des familles aux activités culturelles.

PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE

Outremont s'engage à :

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel.

LE VOLET CORPORATIF DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une démarche de développement durable implique qu'il faut adopter de nouvelles méthodes de travail qui tiennent compte de plusieurs facteurs tels qu'une vision à long terme des actions et l'intégration de tous les intervenants dès le début de la planification.

À cet effet, Outremont souhaite travailler à la mise en place d'un outil qui lui permettra de prendre en compte l'aspect du développement durable dans l'évaluation de ses projets et ses chantiers.

Cet outil devrait, à terme, permettre l'intégration de la notion du développement durable lors de la planification des actions à entreprendre et lors de la prise de décision.

LE SUIVI

Il est important de planifier une méthodologie afin de mesurer et de suivre la progression des actions identifiées. Ceci permettra également de faire les ajustements nécessaires au plan pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés.

À cet effet, Outremont entend synchroniser l'état de l'avancement de ses actions avec l'échéancier établi au plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et contribuer ainsi à la réalisation des bilans, prévue aux deux ans.

ville.montreal.qc.ca/developpementdurable